## ANNEXE 71 (recto)

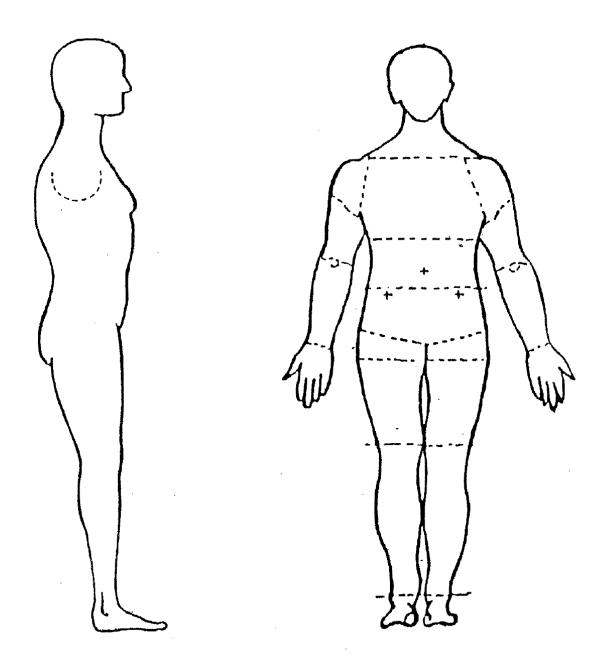
## DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE VETEMENTS COMPRESSIFS ET MASQUES POUR GRANDS BRULES : 'VETEMENTS SUR MESURE, VETEMENTS PREFABRIQUES, MATIERE THERMOPLASTIQUE TRANSPARENTE ET APPLICATIONS EN SILICONE

·	double exemplaire à l'org		
Nom et prénom du titulaire :	Date de naiss ou Numéro d'in	sance:	
Nom du médecin prescipteur :			
Nom et prénom du prestataire :			
VETEMENTS PREFABRIQUES Première fourniture - Renouvellement (1)			
Proposition motivée (2) (description du matériel en fonction du handicap)	Marque et référence ou code du fabricant	N° du pseudocode de nomenclature	Prix
			Total:
VETEMENTS SUR MESURE, MATIERE THERMO Première fourniture - Renouvellement (1) Le prestataire attire l'attention du Collège des médeci préfabriqués.			
Proposition motivée (2) (description du matériel en fonction du handicap)	Marque et référence ou code du fabricant	N° du pseudocode de nomenclature	- Prix
			Total:
Date :			
Décision du Collège des médecins-directeurs :	Date:		
<ul> <li>(1) Bifferace qui ne convient pas.</li> <li>(2) Hachurer, au verso, la limite de l'application sur Vu pour être annexé au règlement du 14 septem</li> </ul>	la représentation schémation	que.	•
VII pour este aimexe au regionient du 14 depoin			Le président,

D. Sauer.

Le fonctionnaire dirigeant,

Dr J. Riga.



Vu pour être annexé au règlement du 14 septembre 1992.

Le fonctionnaire dirigeant, Dr J. Riga. Le président, D. Sauer.